



CCAS DE DAX

**E X T R A I T**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil d'administration**

**L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le jeudi 1<sup>er</sup> avril à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le jeudi 25 mars 2021, s'est réuni dans la salle René Dassé en mairie, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Président du CCAS.**

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 25/03/2021
Nombre de présents	14	
Nombre de pouvoirs	1	Date de l'affichage :
Suffrages exprimés	15	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Julien DUBOIS, Mme Sarah PÉCHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, Mme Marylène HENAULT, Mme Aline DUZERT, M. Patrice BOUCAU, Mme Gisèle CAMIADE, M. Pierre STETIN, M. Dominique DUBROCA, M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean-Pierre LAFARGUE , M. Jean-Paul USSEL

**ABSENTS ET EXCUSÉS :**

Mme Géraldine MADOUNARI, Mme DUVIGNEAU Anne-Marie, Mme Maria OREA

**POUVOIRS :**

Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. Pierre STETIN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Julien DUBOIS

**OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 : CCAS, PETITE ENFANCE, EHPAD**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles,

**Vu** la délibération n°20210401-03 du 1<sup>er</sup> avril 2021 adoptant les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes.

**Considérant que** les comptes de gestion et comptes administratifs de l'exercice 2020 ayant été adoptés dans les délibérations précédentes, il convient d'affecter de façon définitive les résultats de cet exercice,

**Considérant que** ces résultats pourront être intégrés aux budgets primitifs 2021 du budget principal CCAS et des budgets annexes « Enfance » et « EHPAD ».

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JULIEN DUBOIS, PRÉSIDENT, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 15 VOIX POUR,**

**Article 1 :** Approuve l'affectation des résultats pour le **Budget Principal du CCAS** des sections d'investissement et de fonctionnement :

<b>BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS A REPORTER EN 2021</b>		
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DÉFICIT</b>	<b>EXCÉDENT</b>
Résultat de clôture de l'exercice précédent (N-1) : 2019	-622 804,71 €	
Résultat de l'exercice (N) : 2020	561 160,46 €	
Solde d'exécution à reporter en N+1 (cpt. D 001) : 2021	-61 644,25 €	
<b>RESTES A RÉALISER</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Solde des restes à réaliser	39 052,00 €	0 €
Besoin de financement de la section d'investissement	39 052,00 €	

<b>BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS A REPORTER EN 2021</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DÉFICIT</b>	<b>EXCÉDENT</b>
Résultat de clôture de l'exercice précédent (N-1) : 2019		449 770,18 €
Résultat de l'exercice (N) : 2020		25 947,41 €
Solde d'exécution à affecter en N+1 : 2021		475 717,59 €
En couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)		100 696,25 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (compte R002)		375 021,34 €

**Article 2** : Approuve l'affectation des résultats pour le **Budget annexe Petite Enfance** pour la section de fonctionnement :

<b>ANNEXE PETITE ENFANCE - AFFECTATION DES RESULTATS A REPORTER EN 2021</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DÉFICIT</b>	<b>EXCÉDENT</b>
Résultat de clôture de l'exercice précédent (N-1) : 2019		363 610,37 €
Résultat de l'exercice (N) : 2020		86 838,05 €
Solde d'exécution à reporter en N+1 (cpt. R002) : 2021		450 448,42 €

**Article 3** : Approuve l'affectation des résultats **de l'EHPAD** en section d'investissement :

<b>BUDGET ANNEXE EHPAD - DÉTERMINATION DES RÉSULTATS A REPORTER EN 2021</b>		
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DÉFICIT</b>	<b>EXCÉDENT</b>
Résultat de clôture de l'exercice précédent (N-1) : 2019		326 499,43 €
Résultat de l'exercice (N) : 2020	-574 524,59 €	
Solde d'exécution à reporter en N+1 (cpt. 001) : 2021	-248 025,16 €	

**Article 4** : Approuve l'affectation des résultats de fonctionnement de l'EHPAD par sections telles que présentées ci-dessous :

<b>Comptes</b>	<b>AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 EHPAD – BUDGET ANNEXE</b>	<b>A AFFECTER</b>
11931	Résultat : déficitaire / section « hébergement »	-7 359,24 €
11932	Résultat : déficitaire / section « dépendance»	-12 471,57 €
11932	Résultat : déficitaire / section « soins »	-4 701,49 €
<b>TOTAL</b>		<b>-24 532,30 €</b>

<b>AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT 2020 AU BUDGET 2021</b>			
	Résultat reporté 2019	Résultat 2020	Résultat à reporter en 2021
002 Résultat de fonctionnement reporté	316 469,98 €	-24 532,30 €	<b>291 937,68 €</b>

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



**Le Président du CCAS,**

**Julien DUBOIS**

« la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'état dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : villa noulibos - 50, cours lyautey - 64000 pau cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture  
040-264000860-20210401-20210401\_05-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2021  
Date de réception préfecture : 08/04/2021